



CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu sommaire de la séance du 16 décembre 2015

Après délibération, le Conseil municipal

15.46 Sur proposition de M. Philippe LAURENT, secrétaire de séance, **ADOpte** le procès-verbal de la réunion du 25 novembre 2015
(Unanimité "Pour")

15.47 Suivant le constat produit depuis avril 2014, **ADOpte** la proposition d'organisation et de répartition des tâches à mettre en œuvre au sein du Conseil municipal à/c. du 1^{er} janvier 2016.
(Unanimité "Pour")

15.48 CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à certaines modifications des crédits ouverts à ce budget, **ADOpte**, telle que proposée, la décision modificative N° 02 du budget 2015.

SECTION de FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
012 – Charges de personnel	28 300		
66 – Charges financières	1 040		
023 - Virement section investiss.	- 29 340		0
TOTAL	0		0

SECTION d' INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
013 – Subv. d'investissement	2 040	021 – Virement fonctionnement	-29 340
		013 – Subv. d'investissement	2 040
		016 – Op. ordre entre sections	1 040
TOTAL	2 040		-26 260

(Unanimité "Pour")

15.49 DECIDE la création, à compter du 1^{er} janvier 2016, d'un emploi permanent à temps complet ou temps non complet (28,56 heures hebdomadaires) d'adjoint technique – 1^{ère} classe, **APPROUVE**, telle que proposée ci-dessous, l'évolution de temps de travail affectée à un emploi du service scolaire qui s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2016,

Catégorie	Emploi	Temps heb. initial	Nouveau temps heb.
C	ATSEM à temps-non complet	27,80	28,97

PRECISE que ces modifications seront reprises dans le tableau des effectifs joint au budget 2016.

(Unanimité "Pour")

15.50 CONSIDERANT qu'il importe de remercier tout agent qui s'est impliqué au sein des services de la commune à l'occasion de son départ (retraite, mutation, démission, etc.), **DECIDE** :

- **Article 1^{er}** - Il est instauré un cadeau de départ pour chaque agent de la commune comptant un minimum de trois années d'ancienneté (temps plein).
- **Article 2^o** - Plafonné à la somme de 1 000 € pour 25 années d'ancienneté (temps plein), son montant sera calculé sur la base de 40,00 € (1 000/25) pour chaque année de présence effective (temps plein ou temps non-complet) de l'agent au moment de son départ.
- **Article 3^o** - Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies » du budget communal.

(Unanimité "Pour")

15.51 VU les dispositions financières faisant l'objet du bail commercial et d'habitation passé avec M. et Mme ROBIN le 21 juillet 2008, SOUHAITANT permettre à M. COURAGEOT et Mme CANTARERO de s'installer dans des conditions économiques favorisant leur réussite, **APPROUVE** l'échelonnement du loyer tel que proposé, **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant à intervenir sur le bail commercial et d'habitation en cours (échéance au 14/04/17). **(Unanimité "Pour")**

15.52 APPROUVE l'état d'assiette des coupes 2015-2016 dans sa totalité : parcelles "Le Haut du Mont" (n°11/amélioration 120 m3) – "La Vaire" (n°13/régénération définitive 340 m3 – n°15/éclaircie 240 m3). **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document afférent. **(Unanimité "Pour")**

15.53 VU la demande de renouvellement de concession en forêt communale relevant du régime forestier sise sur le territoire de la commune de VALDOIE (BD - n°13) présentée par Mme RICHARD Elodie, restaurant "La Pineta", 72, rue de Turenne à VALDOIE, l'avis favorable des Services de l'O.N.F., DECIDE le renouvellement de la concession de terrain en forêt communale au canton forestier "Le Haut du Mont" - Parcelle n° 8 - pour une durée de 9 années et moyennant une redevance annuelle de 270 euros révisée tous les trois ans. **AUTORISE** M. le Maire à signer l'acte administratif qui sera annexé à la présente délibération ainsi que toutes les pièces s'y rapportant. **(Unanimité "Pour")**

15.54 DECIDE de participer au dispositif ouvert par le SIAGEP en fournissant les éléments relatifs aux travaux éligibles pour la période réglementaire 2015-2017, **AUTORISE** le SIAGEP à percevoir en lieu et place de la commune les fonds prévus pour chaque opération, **AUTORISE** M. le Maire à signer une convention triennale avec le SIAGEP pour officialiser le dispositif. **(Unanimité "Pour")**

Vu pour être affiché ce jour, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales,

EVETTE/SALBERT le 17 décembre 2015

Le Maire,

Bernard GUILLEMET